



# **KIT INITIATEURS**

**Version 9**

**JANVIER 2022**

# **TABLE DES MATIÈRES**

- Page 3 PROPOSER LE BRIDGE AUX JEUNES : POURQUOI ?
- Page 4 LE BRIDGE JEUNESSE EN FRANCE ET EN HAUTE NORMANDIE
- PAGE 5 - 8 INITIATEUR, INITIATRICE MODE D'EMPLOI
- Page 9 TOUS AUX TOURNOIS ET MINI STAGES
- Page 10 LES ÉVÈNEMENTS DE L'ANNEE
- Page 11-12 UN MODELE DE COURRIER POUR LE CHEF D'ETABLISSEMENT
- Page 13-14 UN MODÈLE DE COURRIER POUR LES PARENTS
- Page 15 UN MODÈLE DE LETTRE AU PROVISEUR
- Page 16 LA CONVENTION EDUCATION NATIONALE 2019
- Page 21 LICENCES SCOLAIRES FFB
- Page 22 AUTORISATIONS PARENTALES, ASSURANCES
- Page 23 UNE DEMANDE D'INSCRIPTION POUR LES SCOLAIRES ET LES CADETS  
(document à photocopier)
- Page 24 FEUILLE ÉMARGEMENT CADET/JUNIOR
- Page 25 PROGRAMME DU BRIDGE SCOLAIRE (FFB)
- Page 26 FICHE DE COMMANDE DE MATERIEL SCOLAIRE

# **PROPOSER LE BRIDGE AUX JEUNES :**

## **POURQUOI ?**

La **Fédération Française de Bridge** (FFB) par le biais de l'Université du Bridge (UB) a entrepris depuis de nombreuses années de faire découvrir le bridge aux jeunes au sein des établissements scolaires.

Actuellement, de nouveaux clubs s'ouvrent dans les Centres de Loisirs ou les structures pour adolescents des communes, et dans les clubs pour adultes.

À cet effet, la FFB a formé des milliers d'initiateurs, qui interviennent bénévolement. La Méthode évite les longs et fastidieux préalables : les enfants jouent dès la première séance, selon des règles simplifiées (« mini-bridge ») puis la découverte des premières enchères et règles leur donne, en un an, une idée attrayante de ce jeu. Depuis l'été 2012, une convention entre le ministère de l'Education Nationale et la FFB a été signée. Cette convention, renouvelée en 2016 et 2019, affirme une volonté commune de la pratique du Bridge dans les écoles, les collèges et les lycées. Ils se donnent comme objectifs l'approfondissement de deux axes de travail privilégiés :

- Le développement de la pratique du bridge auprès du plus grand nombre
- La diffusion et l'approfondissement des pratiques pédagogiques utilisant le jeu de bridge comme vecteur d'acquisition des connaissances et de compétences.

### **Le bridge chez les jeunes ? De nombreux avantages pédagogiques :**

La pratique du bridge développe en effet chez les élèves les facultés de **concentration**, le goût de la **réflexion**, l'esprit **d'analyse**, le sens de la **stratégie** et de la **prise de décisions...**

Elle leur donne le **goût de la compétition**, l'envie de jouer et de gagner grâce à leurs compétences.

Le bridge est un jeu d'équipe, qui appelle le **respect** des autres, tant du partenaire que des adversaires.

### **Le bridge s'adresse à un public très large :**

- à l'élève brillant, qui trouvera dans le jeu un champ illimité où exercer son talent ;
- à l'élève peu motivé par l'école, mais qui trouvera dans le bridge un domaine où la réflexion et l'étude prennent un sens immédiat, presque palpable, puisqu'elles concourent à la victoire
- à l'élève timide, qui participe peu en classe et qui donne l'impression d'être un simple spectateur de son enseignement au bridge, chaque joueur est acteur, ce qui lui permet, insensiblement et sans effort, de prendre confiance et de s'épanouir ;
- à l'élève qui aime les jeux, et qui trouvera dans la pratique du bridge cet environnement ludique, qui lui donnera envie d'apprendre et de réfléchir.

# **LE BRIDGE JEUNESSE EN FRANCE ET EN HAUTE NORMANDIE**

La Fédération Française de Bridge a été créée en 1933. Elle regroupe 90 720 licenciés pour la saison 2018/2019, dont à peu près 218 juniors, 855 cadets et 4784 scolaires. En France, 1300 initiateurs et 2300 moniteurs sont recensés.

Le Comité de Haute Normandie est l'un des 29 organismes régionaux de la FFB, et dénombre cette année 2 395 adhérents pour 27 clubs agréés. Il rassemble 137 jeunes encadrés par 37 animateurs

- 122 scolaires
- 32 cadets / juniors

## **LE CLUB JEUNESSE DU COMITE**

Il regroupe tous les scolaires, les cadets et les juniors du Comité.

Des cours sont susceptibles d'être dispensés au sein de cette structure qui organise aussi des mini-stages (période de vacances scolaires).

### **CONTACT :**

**Mme Frédérique BAGOT**

**Téléphone : 06.85.93.42.80**

**Mail : bagot.frederique@neuf.fr**

**Mme Annie LE BER**

**Téléphone : 02.35.59.78.63**

**Comité de Bridge de Haute Normandie**

**Téléphone : 02.35.88.17.10**

**Mail : scolairebridge276@gmail.com**

# **INITIATEUR, INITIATRICE :** **MODE D'EMPLOI**

Ce document récapitule quelques conseils pour vous aider à animer les clubs scolaires, et les tâches administratives dont vous devrez vous acquitter en début de saison. Il s'adresse à tous les initiateurs, nouveaux ou aguerris.

## **A : L'établissement, scolaire ou autre, qui vous accueille**

Le premier objectif est de privilégier les clubs scolaires existant et de travailler en équipe : il est souhaitable de s'intégrer à une équipe déjà en activité. Si vous avez un projet nouveau, prenez contact avec Frédérique BAGOT qui vous aidera dans vos démarches. Gardez à l'esprit que votre relation avec l'établissement est basée sur un échange : vous êtes accueilli au sein d'un établissement qui vous ouvre ses portes, et facilite vos interventions : vous **lui êtes redevable pour cet accueil.**

Vous offrez un service, vous améliorez la vie des élèves et l'image de marque de l'établissement par vos activités et **celui-ci vous en est redevable.**

La relation entre l'initiateur et l'établissement doit donc être empreinte de **respect mutuel.**

En cas de premier rendez-vous, vous devez présenter **l'intérêt pédagogique** du bridge pour les enfants, et expliquer les modalités de vos interventions. En règle générale, **les chefs d'établissement ou les communes sont ravis** d'augmenter le nombre de clubs offerts aux jeunes.

La licence scolaire fédérale à 7.50€ est prise en charge par le Comité. De même le Comité assure la prise en charge des activités de bridge extra scolaires et l'indemnisation des initiateurs.

## **B : La mise en place de la séance**

Décidez avec l'établissement **les classes** susceptibles d'être accueillies, **les horaires** qui conviennent. Il est essentiel de ne pas vous laisser imposer des contraintes qui vous déplaisent. N'acceptez pas, par exemple, de prendre en charge la 5ème B le jeudi de 15H à 16H, sous prétexte qu'ils sont en salle de permanence à cette heure-là, et qu'il n'y a personne pour les surveiller !

## **Le volontariat des élèves est essentiel.**

### L'horaire

Les séances de bridge ont souvent lieu à l'heure du repas ; les jeunes mangent rapidement à la cantine, et viennent ensuite au club de bridge. Cela présente des avantages et des inconvénients. Ils sont **nombreux et disponibles**, puisqu'ils sont, de toute façon, présents dans l'établissement ; il peut y avoir 2 cours sur les 2 horaires de demi-pension. En revanche, la séance risque d'être écourtée : souvent à 45 minutes, et des élèves arrivant au compte-gouttes, finissant le pain et le dessert !

En dehors des horaires scolaires, le soir après la classe, ou le mercredi après-midi, la séquence sera plus structurée, mais il sera plus **difficile de faire venir les élèves** (attention aux transports de retour, horaires des ramassages scolaires), et vous n'aurez que les enfants d'emblée très motivés (alors que la plupart ne savent pas ce qu'est le bridge !).

Il arrive qu'après plusieurs années dans un établissement ou pour une expérience innovante, le bridge devienne une discipline **inscrite dans l'emploi du temps** d'une classe donnée. Il s'agit de conditions idéales pour les initiateurs, mais les élèves d'une classe entière sont loin d'être tous volontaires et intéressés.

### La publicité

- Les relations avec les parents : vous pouvez participer aux réunions de parents d'élèves, au conseil d'administration, passer dans les classes en début d'année, et même avec des jeunes bridgeurs, ou faire coller dans le **cahier de correspondance** des enfants les informations sur le club.
- Les séances portes ouvertes : le meilleur moyen pour attirer les enfants est de faire une démonstration directe. Demandez l'autorisation d'installer votre table de bridge dans la cantine, ou dans le hall, ou dans la cour s'il fait beau, en septembre, et **invitez les enfants à s'asseoir et à jouer une partie**. Très vite, un attrouement se formera, **tous voudront essayer**. Ce sera l'occasion d'annoncer l'existence du club, voire de prendre les inscriptions.

## **C : La gestion du groupe**

### **La constitution du groupe**

Il ne faut pas hésiter à accueillir les élèves **sans limitation de nombre** pendant quelques séances. Il faut savoir que beaucoup viennent pour essayer, et que certains abandonneront après quelque temps. Au bout de deux ou trois séances, il faut prendre **les inscriptions définitives**, et demander aux élèves **un engagement**. C'est le moment de présenter le club scolaire aux familles et de faire signer, le cas échéant, les autorisations parentales. Si le groupe est trop important, il vous faut choisir entre plusieurs solutions :

- scinder votre groupe en deux, et vous décider à faire deux cours par semaine !
- renforcer votre équipe d'initiateurs.

Le groupe devrait désormais être fixe, même si un abandon ou l'arrivée tardive d'un élève reste toujours possible. C'est le moment où il faut **envoyer les inscriptions de vos élèves au Comité (15 novembre au plus tard)**. Il est essentiel, pour faciliter notre travail, que vous vous acquittiez de cette tâche **le plus tôt possible** dans l'année, et que les papiers d'inscriptions joints soient remplis **avec le plus grand soin**. C'est aussi notre moyen de connaître les initiateurs en activité, et de leur faire bénéficier des avantages offerts par le Comité : licence, subvention, abonnement à « Jouer Bridge », et par la FFB abonnement à « Bridgerama ».

### **Ce que vous pouvez attendre des élèves**

Vous êtes désormais en droit d'exiger de vos élèves qu'ils soient **assidus**. L'ambiance du cours sera plus ou moins silencieuse, suivant votre propre tolérance au bruit, et suivant le caractère de vos élèves. Souvenez-vous simplement que vous animez un club, que les enfants sont là **pour s'amuser**, et qu'il faut une certaine tolérance face à leur comportement. Ne laissez pas un élève mettre le bazar et saboter la séance, mais laissez s'exprimer une certaine animation.

Dans le groupe d'élèves, vous aurez affaire à des publics très différents certains enfants auront **soif d'apprendre** ce que vous essayerez de leur transmettre, d'autres vous donneront l'impression d'être peu attentifs, de vouloir surtout **jouer**. Ne vous formalisez pas de ces différences, adaptez vos exigences à chaque groupe d'élèves.

## **D : La pédagogie**

La plus grande partie du temps doit être occupée par **le jeu des donnes que vous aurez préparées**, autour du thème que vous souhaitez illustrer.

Vous devez **laisser les enfants mal jouer** ! Si vous cherchez à **prévenir les erreurs**, les enfants feront docilement ce que vous leur direz, mais ils ne mémoriseront pas. En revanche, il est essentiel de leur faire trouver et d'expliquer à la fin des donnes les erreurs qui ont été commises.

Évitez de faire jouer et rejouer les mêmes donnes plusieurs fois : **les élèves se lassent rapidement**. Mieux vaut prévoir **plusieurs donnes** autour de la **même difficulté**.

Évitez **de vouloir corriger une erreur**. Si les enfants n'ont pas les éléments pour comprendre qu'il s'agit d'une erreur. Par exemple, lors d'une séance sur la création de levées, avec R2 en face de DV103, ne corrigez pas un enfant qui joue d'abord la Dame (ou le 10) : son unique but (pour le moment) doit être de faire tomber l'As, et pas d'éviter le blocage

**Laissez le maximum d'initiative à l'enfant** : s'il vous demande quelle carte il doit jouer, répondez : "Celle qui te plaît ou "Celle qui te paraît logique" etc... à chaque fois que la question ne relève pas directement du point étudié ou guidez-le sans lui donner la réponse.

**Appuyez-vous sur des arguments de bon sens** ; "A quoi cela te sert-il de gaspiller l'As et le Roi sur la même levée ? " ou "Dans quelle couleur as-tu un espoir de faire une levée ? " Ou "Pourquoi joues-tu une couleur où tu n'as aucun espoir ? " etc....

Sauf pour le premier thème sur les fondamentaux du bridge, il **ne faut pas attendre** qu'un point soit totalement assimilé par tous pour passer à la suite. Le risque est que les plus rapides s'ennuient, et que les plus lents se lassent de votre insistance. En revanche, **quand l'occasion se présentera au cours d'une donne**, il faudra régulièrement **revenir sur les points déjà vus**. Il n'est pas anormal de redemander à un jeune, même après un an de bridge, comment il s'y prend pour faire une impasse, ou quelle est la priorité quand on joue un contrat à l'atout : vous aurez souvent des surprises !

## **E : Les règles à respecter**

N'oubliez pas de **prévenir l'établissement scolaire** si vous ne pouvez pas assurer un cours, et si ne pouvez pas vous faire remplacer. **Informez le chef d'établissement et/ou votre correspondant habituel** de toutes les initiatives que vous prenez, et de la date des diverses compétitions. Communiquez-lui les résultats de vos élèves, associez-le aux activités de votre club.

**Emmenez vos élèves aux compétitions**, et informez l'organisateur du nombre d'enfants que vous amenez, des accompagnateurs prévus, des niveaux des enfants.

Demandez **une autorisation écrite** aux parents pour les déplacements en compétition et pour la publication éventuelle des photographies de leurs enfants.

Pensez à **envoyer au Comité** les inscriptions de vos élèves **dès que possible**, en apportant le plus grand soin aux fiches de renseignements.

## **Tournois et mini-stages**

En plus de la Finale régionale des Scolaires prévu le 4 mai 2022, le Comité envisage de développer des mini-stages voire des tournois. En effet, un enfant qui ne participe pas aux compétitions est favori pour **abandonner rapidement le bridge**, ce qui est évidemment contraire à nos objectifs. Ils ont d'autres activités le mercredi et le samedi. Il faut **négocier** avec eux, avec les parents, obtenir qu'ils manquent cette autre activité quelquefois dans l'année. Il convient de leur présenter les compétitions : elles font partie de notre jeu ; elles permettent de mesurer les progrès réalisés et donnent du sens à ce qu'ils apprennent. Incitez-les à former des paires rapidement. En général, après **une** compétition, les enfants sont enthousiastes, et en redemandent ! Et **vous aussi, accompagnez-les, impliquez également les parents** dans les transports.

## **Les évènements de l'année**

Finale régionale scolaire

Le 04 mai 2022

Finale nationale scolaire à Saint Cloud

Le 11 et 12 juin 2022

\*sous réserve de modifications

Mont Saint Aignan, le

Madame, Monsieur le Principal,

Dans le cadre de la politique qu'elle mène en faveur de la jeunesse, la Fédération Française de Bridge (FFB) propose aux établissements scolaires des séances d'initiation au bridge pour les élèves des collèges. Cette initiation se déroule sur une ou deux années scolaires avec des possibilités de prolongement pour les élèves qui le souhaitent.

A ce titre, environ 6000 jeunes répartis dans un millier d'établissements sont initiés chaque année.

Le bridge est un jeu de cartes qui développe de nombreuses facultés chez les enfants, intellectuelles et sportives. La pratique du bridge favorise chez les jeunes les facultés de concentration, le goût de la réflexion, l'esprit d'analyse, le sens de la stratégie, la prise de décisions, ...

Il leur donne le goût de la compétition, l'envie de jouer et de gagner grâce à leurs compétences. Le bridge est un jeu d'équipe qui appelle le respect des autres, tant pour le partenaire que pour les adversaires.

Les vertus pédagogiques du bridge ont d'ailleurs été reconnues par le Ministère de l'éducation nationale au travers de la convention de partenariat signée en Septembre 2012, et renouvelée en 2016 et 2019, pour laquelle vous avez été informé par le rectorat et qui fait l'objet d'un plan d'actions distinct.

Votre établissement est susceptible d'accueillir à la rentrée prochaine une activité "BRIDGE" à l'heure du déjeuner ou dans d'autres créneaux horaires, à votre convenance. Les initiateurs qui interviennent dans le cadre scolaire sont des BENEVOLES qui ont été formés par la FFB pour initier les jeunes au bridge par des méthodes particulièrement adaptées au jeune public.

Le comité de Haute-Normandie coordonne le travail des initiateurs dans les établissements scolaires de la région et organise des compétitions en dehors du temps scolaire où les jeunes peuvent se confronter et mettre en pratique ce qu'ils ont appris. Les meilleurs participent au mois de Juin au "Championnat de France de Bridge Scolaire" au siège de la Fédération à Saint-Cloud.

Le prix de la licence scolaire qui couvre les activités de bridge au sein de votre établissement est fixé à 7,50€ par enfant. Il est pris en charge par le Comité de même que les autres frais. Cela permet, par exemple, de financer l'achat de lots pour les tournois de bridge scolaire et de défrayer les initiateurs bénévoles. Tout le matériel nécessaire est fourni par le comité et seule une salle de classe par groupe d'élèves nous est nécessaire pour pratiquer l'activité.

L'enthousiasme, les progrès et la réussite constituent l'essentielle gratification des animateurs. Nous espérons que les modalités que nous souhaitons mettre en place pour l'activité "BRIDGE" au sein de votre établissement recevront votre approbation et votre soutien.

Nous tenant à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Principal, l'expression de nos salutations respectueuses.

Le Président du Comité de Haute Normandie

Pierre Jean PAYROUSE



Madame, Monsieur,

L'établissement de votre enfant propose une activité bridge à l'heure du déjeuner qui est organisée par des intervenants bénévoles de la Fédération Française de Bridge.

Animateur (s)

Contact :

Horaire(s) proposé(s) : Lieu

## **Qu'est-ce que le bridge ?**

Le bridge est un jeu de cartes qui développe de nombreuses facultés chez les enfants, intellectuelles et sportives. La pratique du bridge favorise chez les élèves les facultés de concentration, le goût de la réflexion, l'esprit d'analyse, le sens de la stratégie, la prise de décisions...

Il leur donne le goût de la compétition, l'envie de jouer et de gagner grâce à leurs compétences. Le bridge est un jeu d'équipe, qui appelle le respect des autres, tant pour le partenaire que pour les adversaires.

## **Qui sommes-nous ?**

Les initiateurs qui interviennent dans les clubs scolaires sont des bénévoles qui ont été formés par la Fédération Française de Bridge (FFB), pour l'enseigner à des enfants, par des méthodes particulièrement adaptées au jeune public.

Le Comité de Haute-Normandie de la FFB organise, en dehors du temps scolaire, quelques tournois voire des stages, le mercredi ou le samedi après-midi ou pendant les petites vacances scolaires.

Lors de ces tournois, les enfants ont l'occasion de se confronter à d'autres jeunes de la région, et de mettre en pratique ce qu'ils ont appris avec leur initiateur, ils mesurent ainsi leurs progrès réalisés.

La participation aux compétitions n'est pas obligatoire, mais elle est très vivement conseillée : elle est le gage de la motivation des enfants, de l'efficacité des cours de bridge, et constitue la gratification essentielle des initiateurs, qui, rappelons-le, sont des bénévoles.

La licence de bridge scolaire de 7,50 € : l'enfant est inscrit auprès de la FFB et cette somme couvre toutes les assurances pour le bridge. Cette licence est prise en charge par le Comité de Haute-Normandie.

Je vous remercie de votre confiance, de l'intérêt, de l'aide que vous pourrez nous apporter (notamment pour les déplacements des enfants) et vous prie d'agréer Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués  
Pour le président du comité de bridge : Mr PJ Payrouse .  
Pour la déléguée jeunesse F.Bagot.

Madame / Monsieur .....

A Mme/M.

Proviseur(e) du Lycée .....

ou

CPE du Lycée .....

XXX, le XXX 2020

Objet : Convention entre le ministère de l'Education nationale et la Fédération Française de Bridge.

Madame la Proviseure/Monsieur le Proviseur,

Depuis une vingtaine d'années, la Fédération Française de Bridge s'attache à développer le bridge chez les jeunes en initiant annuellement 6 800 élèves en milieu scolaire, du CM1 à la terminale.

Grâce à une convention-cadre avec le ministère de l'Éducation nationale signée en 2012 et renouvelée en 2016 et 2019, le bridge est aujourd'hui utilisé comme support pédagogique dans l'enseignement.

Elle s'appuie sur le fait avéré que le bridge, comme « jeu sérieux », permet non seulement de favoriser la réflexion et de lutter contre l'innumérisme, mais aussi d'améliorer la capacité d'écoute, la communication et le comportement des élèves dans le cadre de la vie en groupe. Un programme pédagogique, clés en main, a été élaboré avec l'aide de Michel GOUY, IA-IPR de mathématiques de l'académie de Lille, et de Pascal EVRARD, professeur de mathématiques.

Près de 650 professeurs de l'Education nationale ont suivi des formations pour intégrer des exercices de bridge dans leur enseignement, voire même au sein des enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI).

Les académies de Paris, Créteil et Versailles ont d'ailleurs inscrit une formation interacadémique au PAF 2020 afin d'appliquer la convention.

Faisant partie de l'équipe de formateurs bénévoles de la FFB, nous avons créé un atelier bridge dans votre établissement.

Nous souhaiterions, avec votre accord, informer vos professeurs de l'apport du bridge dans le cadre de leur enseignement, de la formation prévue au sein de leur académie, mais également leur présenter les différentes ressources à leur disposition sur le site de la FFB, [www.ffbridge.fr](http://www.ffbridge.fr).

Je vous propose de nous rencontrer, à la date qui vous convient, afin de vous présenter en détails ce projet. Je reste également à votre disposition pour vous fournir tous les documents que vous jugerez nécessaires.

Je vous prie d'agrérer, Madame la Proviseure/Monsieur le Proviseur, l'expression de ma considération distinguée.



## CONVENTION – CADRE

Établie entre les soussignés :

**Le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse**

110 rue de Grenelle – 75 357 – PARIS 07 SP

ci-après dénommé « le ministère », représenté par le directeur général de l'enseignement scolaire, M. Edouard GEFFRAY

et

**La Fédération française de bridge, association de loi 1901,**

sise 20-21, quai du président Carno 92210 Saint-Cloud

ci-après dénommée « la FFB », représentée par le président de la fédération française de bridge, M. Patrick BOGACKI

## PRÉAMBULE

Rappelant :

- que les enquêtes nationales et internationales font apparaître une baisse des résultats des élèves en mathématiques et que cette situation est génératrice d'« innumérisme » qui se caractérise par l'absence de maîtrise des opérations fondamentales dans le champ du calcul, du raisonnement et de la logique ;
- que pour faire face à cette situation, le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse a mandaté le député Cédric Villani et l'inspecteur général Charles Torossian pour rédiger un rapport sur l'enseignement des mathématiques de la maternelle au lycée. Ce rapport, rendu en février 2018, préconise 21 mesures pour l'enseignement des mathématiques et notamment :
  - o de mettre en œuvre dès le plus jeune âge un apprentissage des mathématiques fondé sur la manipulation et l'expérimentation, la verbalisation et l'abstraction ;
  - o de renforcer la formation initiale et continue des enseignants pour la réussite de leurs élèves ;
  - o d'encourager les partenariats institutionnels avec le périscolaire et favoriser le développement de ce secteur ;
  - o d'encourager et pérenniser les clubs en lien avec les mathématiques ;
- que la culture scientifique et technologique prépare le futur citoyen à comprendre le monde qui l'entoure et à appréhender les défis sociétaux et environnementaux ;

- qu'il importe de développer à l'école, pendant le temps scolaire et périscolaire, une politique de promotion de la science et de la technologie ;
- que par l'évolution des pratiques pédagogiques, une attention particulière est portée au renforcement de l'attractivité des enseignements scientifiques et technologiques pour susciter un plaisir d'apprendre et de pratiquer ces disciplines » ;
- que l'école doit contribuer à favoriser, à tous les niveaux, la mixité et l'égalité entre les femmes et les hommes comme l'affirment les articles L. 121-1 du code de l'éducation. Et que chacun doit s'engager pour une plus grande mixité des filières de formation et à tous les niveaux.

Considérant :

- que la Fédération française de bridge (FFB) et le ministère chargé de l'éducation nationale avaient déjà signé une convention le 1<sup>er</sup> septembre 2012, renouvelée en le 9 octobre 2016, pour une durée de trois ans et qu'ils souhaitent prolonger ce partenariat ;
- que les actions engagées en milieu scolaire par la FFB et ses entités décentralisées participent aux objectifs mentionnés dans les différents textes mentionnés ci-avant et sont de nature à fonder les bases d'un partenariat au service de la réussite de chaque élève ;
- que le bridge constitue un complément approprié et pertinent aux activités éducatives proposées par l'École dans la mesure où ce jeu comporte une triple dimension :
  - o le raisonnement stratégique, chaque jeu représentant un problème à résoudre qui exige analyse, concentration et mémorisation ;
  - o le développement de compétences relationnelles, le bridge étant un jeu d'esprit se jouant en équipe, qui exige attention à l'autre, respect de son partenaire comme de ses adversaires ;
  - o le développement des capacités intellectuelles telles que la mémoire, le raisonnement logique, la capacité d'abstraction, l'analyse de problème et la mise en œuvre de stratégies de résolution.

Il est donc convenu ce qui suit :

## ARTICLE 1 – OBJECTIFS

Par la présente convention le ministère chargé de l'éducation nationale et la FFB affirment leur volonté commune de favoriser la pratique du bridge dans les écoles, les collèges, les lycées.  
Ils se donnent comme objectif de favoriser le développement de la pratique du bridge auprès des élèves dans le cadre scolaire et périscolaire comme vecteur d'acquisition des connaissances et des compétences définies par le socle commun de connaissances, de compétences et de culture et les programmes d'enseignement.

## ARTICLE 2 – ACTIONS EDUCATIVES EN DIRECTION DES ELEVES

Le ministère chargé de l'éducation nationale et la FFB conviennent de favoriser la pratique du bridge auprès des élèves des écoles, des collèges, des lycées. Afin de conduire tous les élèves à la réussite, une attention particulière sera portée aux élèves qui rencontrent des difficultés scolaires, notamment dans le domaine des mathématiques.

Les actions proposées par la FFB pourront prendre la forme :

- d'interventions à dimension éducative au sein des établissements scolaires dès le cycle 2, en complémentarité des enseignants et de l'équipe éducative, sur les temps scolaire ou périscolaire ;
- d'un accompagnement pour la mise en place et l'animation de clubs de bridge en milieu scolaire ;

- de l'organisation de compétitions de bridge (sous forme d'olympiades, de tournois...) à destination des élèves ;
- du développement d'actions éducatives liées au bridge au sein des établissements dans le cadre de l'accompagnement personnalisé ;
- de la mise à disposition d'outils et de dispositifs pédagogiques pour faciliter à la mise en œuvre de séances de bridge en classe ;
- d'une participation aux actions éducatives portées par le ministère chargé de l'éducation nationale telles que la semaine des mathématiques.

Le partenariat vise potentiellement l'ensemble des établissements de l'enseignement élémentaire et de l'enseignement secondaire.

Les écoles et les établissements relevant d'un réseau d'éducation prioritaire et les établissements de la voie professionnelle seront privilégiés.

La pratique du jeu de bridge en favorisant la motivation et la concentration de ces élèves, permettra d'encourager leur esprit d'autonomie et d'initiative et de travailler les fondamentaux par une approche différente.

Certains dispositifs pourront être plus particulièrement concernés :

- les projets d'**enseignements interdisciplinaires** propices à mettre en œuvre de nouvelles façons d'apprendre et de travailler le contenu des programmes.
- les **dispositifs relais** (classes et ateliers) qui accueillent temporairement des élèves en voie de décrochage ou de déscolarisation. La pratique du bridge peut aider ces jeunes à retrouver la voie de la réussite ;
- les **internats scolaires** (notamment ceux des établissements régionaux d'enseignement adapté), les clubs et les foyers socio-éducatifs ;
- l'**accompagnement éducatif**, qui propose aux élèves volontaires après les cours, dans les écoles élémentaires et les collèges de l'éducation prioritaire, des activités qui les aident dans leur travail scolaire et leur donnent l'opportunité d'une ouverture culturelle et sportive ;
- l'opération « **École ouverte** », qui accueille les jeunes dans les EPLE pendant les vacances scolaires pour leur proposer des activités de loisirs à visée éducative. Parce qu'il conjugue dimension ludique et pédagogique, le jeu de bridge correspond à l'esprit de ce dispositif ;
- les **activités pédagogiques complémentaires** peuvent permettre la mise en œuvre d'une activité bridge si elle a été prévue par le projet d'école et, le cas échéant en lien avec le Projet éducatif territorial (PEDT) ;
- les **activités éducatives périscolaires** mises en place dans le cadre du Plan mercredi et inscrites au PEDT.

### **ARTICLE 3 – DÉVELOPPER LA FORMATION ET LES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES**

Le bridge constitue un bon vecteur d'acquisition des connaissances et des compétences définies par le socle commun et les programmes d'enseignement.

Afin de développer et d'approfondir les pratiques pédagogiques en lien avec la pratique du bridge en milieu scolaire, le ministère chargé de l'éducation nationale et la FFB conviennent de :

- favoriser la formation de personnes-ressources (enseignants, conseillers pédagogiques...) au travers notamment d'actions inscrites aux plans académiques de formation continue. Ces actions de formation pourront être axées sur l'utilisation du jeu de bridge comme outil éducatif et pourront s'appuyer sur des ressources pédagogiques. Une attention particulière pourra être portée aux

- personnels des écoles, des établissements de l'éducation prioritaire, ainsi que des lycées professionnels ;
- mettre à disposition des enseignants des ressources pédagogiques dédiées à la pratique du bridge en milieu scolaire (documents, plate-forme d'échanges, parcours m@gistere sur les jeux de l'esprit ...);
  - informer la communauté éducative des actions conduites par la FFB par leurs moyens de communication respectifs.

#### **ARTICLE 4 – ENGAGEMENTS DE LA FFB**

La FFB s'engage à :

- favoriser le développement de son action en milieu scolaire dans les académies ;
- réaffirmer la priorité donnée au développement du jeu de bridge en milieu scolaire auprès de ses comités départementaux et régionaux et de ses clubs ;
- apporter aux écoles, collèges et lycées qui en feront la demande une aide en matériel ou en ressources diverses (publications, outils pédagogiques, etc.) ;
- mettre en contact les circonscriptions volontaires avec un correspondant scolaire départemental ou régional de la FFB ;
- mettre en relation chaque établissement qui en fait la demande avec un club ou un comité régional afin de nouer des partenariats locaux ;
- proposer des tournois et des championnats scolaires ;
- organiser des actions de sensibilisation ou de formation dans les écoles et les établissements avec l'appui de cadres qualifiés de la FFB et de ses organes déconcentrés qui apportent leur expertise, dans le respect des programmes scolaires et sous la responsabilité pédagogique des enseignants ;
- accompagner les enseignants qui le souhaitent à développer la pratique du bridge en milieu scolaire ;
- intégrer dans la formation des intervenants diplômes fédéraux les spécificités de la pratique du bridge en milieu scolaire.

#### **ARTICLE 5 – ENGAGEMENTS DU MINISTÈRE**

Le ministère chargé de l'éducation nationale s'engage à :

- diffuser l'information nécessaire à la mise en œuvre de ce partenariat, par le biais de son réseau de communication et par l'intermédiaire de ses services déconcentrés ;
- soutenir l'approfondissement des actions engagées dans la convention précédente ;
- favoriser le suivi des actions innovantes au niveau local par les correspondants académiques scientifiques et techniques (CAST) afin de permettre leur recensement et leur valorisation sur la base de données Expérithèque.

#### **ARTICLE 6 – SUIVI DES ACTIONS MENÉES**

La FFB s'engage à :

- faire remonter les éléments d'expériences, d'informations et l'évaluation de l'introduction du jeu du bridge dans les dispositifs de l'éducation nationale ;
- remettre au ministère chargé de l'éducation nationale un bilan annuel des actions réalisées. Ce bilan est adressé à la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO C2-4).

Un comité est chargé de la coordination, du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre de la présente convention. Ce comité évalue, chaque année, les projets mis en œuvre, notamment leur conformité avec le

programme d'actions prévu à l'article 2. Il se réunit au moins une fois par an, à l'initiative de l'une ou l'autre des parties.

Chaque année, une annexe précisant le programme d'actions engagé par la FFB en milieu scolaire sera jointe à la présente convention.

Le comité de suivi réfléchira aussi aux contenus de formation appropriés et aux documents d'accompagnement nécessaires aux enseignants et aux cadres de la FFB. Il sera force de proposition pour guider les actions menées à l'échelle nationale et académique et pour mutualiser les expériences de terrain.

Ce comité de suivi sera présidé par le directeur général de l'enseignement scolaire ou son représentant. Il est composé de membres de la DGESCO, désignés par son directeur général, du Président de la FFB ou de son représentant, auxquels peuvent s'ajouter des membres de la FFB.

## ARTICLE 7 – COMMUNICATION

Le ministère et la FFB s'engagent à s'informer mutuellement des actions qu'ils mettent en œuvre dans le cadre de cette convention. Les logos des partenaires signataires de la convention seront portés sur l'ensemble des documents et des supports produits dans le cadre de ce partenariat.

## ARTICLE 8 – RESILIATION DE LA CONVENTION

Le ministère en charge de l'éducation nationale peut résilier la présente convention à tout moment, pour :

- tout motif d'intérêt général ;
- non-respect par la FFB de ses obligations.

La résiliation par le ministère en charge de l'éducation nationale pour un de ces motifs n'ouvre pas droit, pour la FFB, à une quelconque indemnité.

La présente convention peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties, sous la réserve du respect d'un préavis de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

## ARTICLE 9 – DURÉE

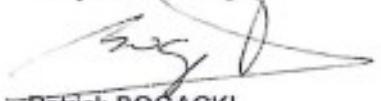
La présente convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de sa date de signature par les deux parties. Pendant cette durée, toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. À l'issue des trois ans, sa reconduction expresse est prévue.

Fait à Paris, en trois exemplaires, le 26 DEC. 2019

Pour le ministre et par délégation  
Le directeur général  
de l'enseignement scolaire

  
Edouard GEFFRAY

Le Président de la Fédération  
française de bridge

  
Patrick BOGACKI



## **LICENCES SCOLAIRES FFB**

Chacun d'entre vous doit, après trois ou quatre séances, adresser au Comité la liste de ses élèves, pour procéder à leur inscription à la FFB.

### **Le plus tôt possible et avant le 15 novembre**

La rigueur que vous voudrez bien apporter à cette tâche, facilitera grandement notre travail de secrétariat : **soyez-en vivement remerciés !**

Plus tard dans l'année, si vous avez de nouveaux élèves à inscrire, vous devrez procéder à chaque fois de la même façon.

## **INSCRIPTIONS AUX CLUBS** **et AUTORISATIONS PARENTALES**

Il est nécessaire de demander une autorisation parentale (valable pour l'année) pour la participation au club de bridge et pour les activités extra scolaires. Les enfants sont sous la responsabilité de la FFB et du Comité pendant ces deux temps. Vous devez faire signer en début d'année scolaire une autorisation pour l'inscription, puis pour chaque compétition, vous devrez préciser aux parents les lieux, horaires et modes de transport.

## **ASSURANCE DES ÉLÈVES LORS DU TRANSPORT**

La question nous est souvent posée par les initiateurs : sont-ils vraiment assurés lors du transport en voiture de leurs élèves pour les compétitions ? L'assurance des personnes transportées est dans tous les contrats conducteurs. Si cette question vous préoccupe, nous vous conseillons de contacter votre assureur, ce sera une occasion de relire votre contrat de véhicule. Vous pouvez faire établir une attestation. En voici un exemple :

### ATTESTATION D'ASSURANCE

La Société d'Assurances.....

Atteste par la présente que :

Monsieur, Madame.....

Demeurant .....

Est assuré(e) par nos soins suivant le contrat le .....

Pour son véhicule :

Marque : ..... Type : .....

N° d'immatriculation : .....

Usage : Promenade - Trajet domicile - travail

Le contrat comporte, en outre, la clause suivante :

La garantie est acquise au conducteur au cas où la responsabilité civile de celui-ci serait recherchée à la suite d'accidents survenus du fait ou à l'occasion de transport de personnes à titre gracieux ou onéreux (rayer la mention inutile).

La présente attestation est réputée comme faisant partie intégrante du contrat.

Fait à ....., le .....

# DEMANDE D'INSCRIPTION

Mademoiselle ou Monsieur (barrer la mention inutile)

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Etablissement scolaire : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Classe : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse : n° \_\_\_\_\_ Rue \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Signature de l'élève : \_\_\_\_\_

## Autorisation des parents

Je Soussigné \_\_\_\_\_ (Père, mère, Tuteur)

Téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Autorise mon fils ou ma fille :

- à participer aux activités de Bridge (cours, journées de rassemblements, finales régionales et nationales des championnats de France de bridge scolaire)
- à demander l'obtention d'une licence scolaire auprès de la Fédération Française de Bridge financée par le Comité de bridge de Haute Normandie.
- Autorisons le Comité de Bridge de Haute Normandie, les clubs qui lui sont rattachés ainsi que la Fédération Française de Bridge à utiliser les photographies de notre enfant, prises lors des manifestations mentionnées ci-dessus dans le cadre précis décrit ci-après uniquement.

Ces photos seront utilisées pour la promotion et la médiatisation du bridge par le Comité de Bridge de Haute Normandie, les clubs qui lui sont rattaché et la Fédération française de Bridge.

Elles sont susceptibles d'être diffusées au sein du journal L'As de Trèfle, le site internet du Comité ou des clubs et de la Fédération, ou sur tout autre support utilisé par la Fédération, pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 décembre 2022.

Ces photographies ne seront ni communiquées à d'autres personnes, ni vendues, ni utilisées à d'autres usages. Elles ne seront pas conservées à l'issue de la période déterminée ci-dessus.

Nous vous rappelons que vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004.

Aucun droit ne me sera versé.

Pour exercer ce droit, adressez-vous à :

Comité de Bridge de haute Normandie - 88, rue des Bulins - 76130 Mont Saint Aignan

Tel : 02.35.88.17.10 - Mail : comitebridge276@gmail.com

Fait à : \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_\_

Signature :

## Feuille d'émargement trimestrielle cadet-junior

À renvoyer à l'Université du Bridge impérativement **avant le 31 décembre** pour le 1<sup>er</sup> trimestre, **le 31 mars** pour le 2<sup>e</sup> trimestre et **le 31 mai** pour le 3<sup>e</sup> trimestre :

- de préférence par scan à [universitedubridge@ffbridge.fr](mailto:universitedubridge@ffbridge.fr) signé et accompagné de la mention « copie certifiée conforme à l'original »
  - ou par courrier à l'U.B. – 20-21 quai Carnot 92210 ST-CLOUD

COMITÉ :	CLUB :	TRIMESTRE n°
ENSEIGNANT AGRÉÉ :	SIGNATURE :	DURÉE D'UN COURS : _____ h _____

**Si les élèves ont coché et non signé, ce qui est préférable S'ils sont mineurs, le Président du Club ou du Comité signataire se porte alors personnellement garant de l'exactitude des renseignements ci-dessus.**

En outre, le signataire se porte garant de l'existence d'une fiche action cadre/junior préalablement transmise au Comité Régional (Annexe 4 des procédures financières de l'UB).



**Signature du Président**

## Programmes du bridge scolaire

## Du Collège à l'Université, cinq niveaux d'enseignement

## Matériel Scolaire

Nom de l'initiateur :

Etablissement :

	Nombre	
Tapis		
Etuis par 8 + jeux		
Manuel de l'initiateur 1 <sup>ère</sup> année		
Jeux fléchés 1 <sup>ère</sup> année	n°1	
	n°2	
	n°3	
Manuel de l'initiateur 2 <sup>e</sup> année		
Jeux fléchés 2 <sup>e</sup> année	n°1	
	n°2	
	n°3	
	n°4	
Manuel Cadets 1 <sup>ère</sup> année		
Jeux fléchés Cadets 1 <sup>ère</sup> année	n°1	
	n°2	
	n°3	
	n°4	
Manuel Cadets 2 <sup>e</sup> année		
Jeux fléchés Cadets 2 <sup>e</sup> année	n°1	
	n°2	
	n°3	
	n°4	
	n°5	
	n°6	
Bidding Box		
Cartes de décision		
Affiche table de décision		